

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°DNCMP/.58./S/2017  
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER  
LES ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE  
BITUMAGE DE LA RP 106 ; TRONCON NDAVA-BUHAYIRA-NDORA ET SES 2  
PISTES CONNEXES QUI VONT SUR LE MARCHÉ DE BUHAYIRA ET AU LYCEE  
MERE DU SAUVEUR (30 KM), ET DU TRONÇON : KAGWEMA-MUDUBUGU -  
RANDA (12Km)**

Date de publication: 03/10/2017,

Date d'ouverture des propositions : 16/11/2017

### **1. Objet**

L'Office des Routes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs propositions sous pli fermé, pour le **recrutement d'un consultant chargé de réaliser les études techniques des travaux d'aménagement et de bitumage de la RP 106 ; tronçon Ndava-Buhayira-Ndora et ses 2 pistes connexes qui vont sur le marché de BUHAYIRA et au Lycée Mère du Sauveur (30 km), et du tronçon : Kagwema-Mudubugu - Randa (12km).**

### **2. Financement du marché**

L'Office des Routes a obtenu du Fonds Routier National sur la rubrique des urgences, un financement pour le **recrutement d'un consultant chargé de les études techniques des travaux d'aménagement et de bitumage de la RP 106 ; tronçon Ndava-Buhayira-Ndora et ses 2 pistes connexes qui vont sur le marché de BUHAYIRA et au Lycée Mère du Sauveur (30 km), et du tronçon : Kagwema-Mudubugu -Randa (12km).**

Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché **des études techniques des travaux d'aménagement et de bitumage de RP 106 ; tronçon Ndava-Buhayira-Ndora et ses 2 pistes connexes qui vont sur le marché de BUHAYIRA et au Lycée Mère du Sauveur (30 km), et du tronçon : Kagwema-Mudubugu -Randa (12km).**

### **3. Spécification du marché**

3.1 La passation du Marché sera conduite par **Appel d'Offres International Ouvert(AOIO)** tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les services prévus dans le cadre de ce marché est en **un seul lot**

3.3 L'ensemble des services sont à réaliser dans un délai maximum de **six (6) mois** calendaires

### **4. Condition de participation**

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement

*Handwritten signature or mark*

4.2 Ne peut participer à l'appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

4.3 Les Associations sans but lucratif et les ONG ne sont pas autorisées à concourir pour ce marché.

## 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante :

**La Direction Générale de l'Office des Routes**

**BP : 6675 Bujumbura/ Burundi**

**Tél. : 00257 22 22 29 40**

**Fax. : 00257 22 22 09 59**

**Télex : 5048 TPE BDI**

**E-mail: [info@officedesroutes.bi](mailto:info@officedesroutes.bi)**

**Site Web: [www.officedesroutes.bi](http://www.officedesroutes.bi)**

5.2. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Office des Routes moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **deux cent mille Francs Burundais (200.000 FBU)** dont la moitié, soit **cent mille Francs Burundais (100.000 FBU)**, à verser au compte n° 1110/134 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'Office des Routes et l'autre moitié, soit **cent mille Francs Burundais (100 000 FBU)**, à verser au sous-compte n° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Les propositions doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.3. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours calendaires avant la date limite de remise des propositions figurant au point 16.

## 6. Présentation de la proposition

6.1. Les soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une proposition.

6.2. Les propositions devront être soumises à l'adresse suivante:

**La Direction Générale de l'Office des Routes**

**BP : 6675 Bujumbura/ Burundi**

**Tél. : 00257 22 22 29 40**

**Fax. : 00257 22 22 09 59**

**Télex : 5048 TPE BDI**

**E-mail : [info@officedesroutes.bi](mailto:info@officedesroutes.bi)**

**Site Web: [www.officedesroutes.bi](http://www.officedesroutes.bi)**

ci-dessus au plus tard le 16/11/2017.

Les propositions remises en retard ne seront pas acceptées.

## 7. Validité des propositions

Les propositions sont valables pendant une période de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise effective des propositions.

## 8. Date limite de dépôt des propositions

Toutes les propositions doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus<sup>1</sup> au plus tard le **16./11./2017** à 9h00 accompagnées **d'une garantie d'un montant de cinq millions (5 000 000 BIF) Francs Burundais.**

Toute proposition reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des propositions

L'ouverture des propositions se fera en deux étapes. On procédera en premier lieu à l'ouverture des propositions techniques tandis que les propositions financières seront ouvertes uniquement pour les consultants qui auront obtenu le score technique minimum exigé après avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics(DNCMP). Les propositions seront ouvertes en présence d'un Représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics(DNCMP) et des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse :

**La Direction Générale de l'Office des Routes**  
**BP : 6675 Bujumbura/ Burundi**  
**Tél. : 00257 22 22 29 40**  
**Fax. : 00257 22 22 09 59**  
**Télex : 5048 TPE BDI**  
**E-mail: [info@officedesroutes.bi](mailto:info@officedesroutes.bi)**  
**Site Web : [www.officedesroutes.bi](http://www.officedesroutes.bi)**  
mentionnée ci-dessous à le **16./11./2017** à 9 h 30min.

## 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont :

10.1 Critères d'acceptabilité de l'Offre

### A.Pour les Bureaux d'études nationaux

- a.Les Statuts juridiques (personne morale) ;
- b.Le registre de commerce (copie) ;

<sup>1</sup> Insérer l'adresse du Maître de l'Ouvrage utilisée pour le dépôt des propositions, si celle-ci est différente de l'adresse utilisée pour l'examen et la délivrance des Dossiers d'Appel d'Offres.

*waj*

- c.L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrées par l'OBR en original et en cours de validité ;
- d.L'attestation de non litige délivrée par le Tribunal de Commerce et en cours de validité ;
- e.L'attestation de non conflit d'intérêt délivrée par le Tribunal de Commerce datant d'au plus 3 mois ;
- f.L'adresse physique et électronique du soumissionnaire ;
- g.L'attestation de non faillite en cours de validité délivrée par le Tribunal de commerce ;
- h.L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité ;
- i.Le certificat d'immatriculation fiscale(NIF);
- j.La garantie d'offre délivrée par une institution bancaire agréée ;
- k.Les preuves d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché
- l.Les copies de diplômes certifiés conformes aux originales et les Curriculum Vitae signés par les propriétaires

En cas de groupement de consultants

- m.Chaque membre du groupement doit satisfaire les critères a à i
- n.Une procuration autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement
- o.Un accord d'association notarié entre tous les membres du groupement

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères d'acceptabilité de l'offre.

#### **B.Pour les Bureaux d'études étrangers**

- a. Le registre de commerce du pays d'origine ;
- b. Les Statuts juridiques ;
- c. L'attestation de non litige délivrée par l'institution habilitée du pays d'origine ;
- d. L'attestation de non conflit d'intérêt délivrée par l'institution habilitée du pays d'origine datant d'au plus trois(3) mois ;
- e. L'adresse physique et électronique du soumissionnaire ;
- f. L'attestation de non faillite en cours de validité du pays d'origine ;
- g. La garantie de l'offre délivrée par une institution bancaire agréée
- h. L'attestation de non redevabilité à la sécurité sociale du pays d'origine ;
- i. L'attestation de non redevabilité au fisc délivrée par l'institution habilitée du pays d'origine ;
- j. Les copies de diplômes certifiés conformes aux originales et les Curriculum Vitae récemment signés par les propriétaires ;
- k. Les preuves d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché

En cas de groupement de consultants

- l. Chaque membre du groupement doit satisfaire les critères de a à k
- m. Une procuration autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement
- n. Un accord d'association notarié entre tous les membres du groupement de rester solidaire pendant toute la durée de l'exécution du contrat.

Une offre remplissant toutes les conditions ci-dessus énumérées est déclarée avoir satisfait aux critères d'acceptabilité de l'offre.

*L'absence ou la non-conformité d'un des documents spécifiés à l'article 10.1 entraînera automatiquement le rejet de l'offre au cours de l'analyse.*

## 10.2. Evaluation technique

- Expériences du Consultant en rapport avec la mission
- Adéquation du plan de travail et de la méthode proposés pour remplir la mission
- Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la mission

**Le score technique minimum exigé est de 70%**

## 10.3. Evaluation financière-score financier

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$S_f = 100 \times F_m / F,$$

Dans laquelle :

$S_f$  étant le score financier,

$F_m$  le montant de la proposition la moins disante et

F le montant de la proposition considérée.

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires nationaux.

## 11. Adresse

L'adresse auxquelles il est fait référence ci-dessus est:

**La Direction Générale de l'Office des Routes**

**BP : 6675 Bujumbura/ Burundi**

**Tél. : 00257 22 22 29 40**

**Fax. : 00257 22 22 09 59**

**Télex : 5048 TPE BDI**

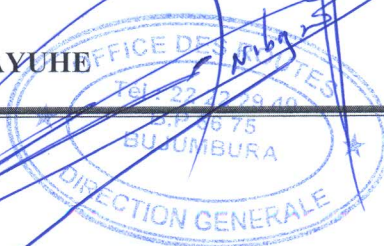
**E-mail: [info@officedesroutes.bi](mailto:info@officedesroutes.bi)**

**Site web: [www.officedesroutes.bi](http://www.officedesroutes.bi)**

Fait à Bujumbura, le 28./9./2017

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DES ROUTES**

**Ing. Vincent NIBAYUHE**



*mgj*